

notre pays. On nous présente maintenant cette mesure législative inique qui va nuire au programme tout entier.

J'aimerais aussi aborder d'autres aspects de ce bill, mais je ne m'y attarderai pas maintenant. Toutefois, avant de terminer, je veux parler des abattements en faveur des étudiants. Il me semble qu'un étudiant qui fréquente une université ou un collège reconnu devrait être complètement affranchi d'impôt jusqu'à ce qu'il ait achevé le cycle complet de ses études et se soit assuré une place convenable dans l'effectif ouvrier du pays. Il est difficile de comprendre une politique qui accorde des prêts aux étudiants pour qu'ils puissent continuer leur éducation postsecondaire, et qui, du même coup, frappe d'impôt leurs gains d'été, grâce auxquels ils essaient de le faire. Monsieur l'Orateur, la question est sérieuse. Le revenu fiscal découlant de tels gains, par rapport à l'ensemble des revenus fiscaux du pays, est dérisoire. Donnons une chance aux étudiants.

Non seulement il est rebutant pour le jeune qui travaille dur de constater qu'il doit retourner une partie de ses gains aux coffres de l'État, mais encore démoralisant. Il est porté à se demander: Quelle est l'utilité de travailler? Il est porté à dire: que la société s'occupe de moi. Qu'elle me maintienne au collège. Je pense que l'impôt ne devrait pas s'appliquer aux étudiants qui gagnent eux-mêmes le prix de leurs études. Ce serait pour eux un encouragement.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Il nous permet d'atteindre graduellement le but fixé, et ce n'est peut-être pas trop tôt, car si le débat sur la réforme fiscale et tous les documents qui l'accompagnent se poursuivent pendant deux autres années, nous devrons construire un gratte-ciel de vingt étages à Ottawa, pour la documentation seulement; je ne parle pas des députés dont le courrier quotidien est en train d'envahir les bureaux.

La lutte pour cette réforme fiscale remonte assez loin. On peut sans doute en énumérer les points tournants: la décision du gouvernement Diefenbaker d'instituer la Commission royale d'enquête Carter, les autres événements qui nous sont devenus familiers à la Chambre, notamment la présentation par le gouvernement du Livre blanc, les études qui en ont été faites par le comité des finances de cette Chambre-ci et celui de la Chambre haute et enfin, la présentation du budget.

Pour des raisons que je vais énumérer brièvement, je ne crois pas que la présentation du budget ait marqué le point final en matière de réforme fiscale. En effet, du point de vue de quelques-uns d'entre-nous, notamment du dernier orateur qui nous a parlé éloquemment des coopératives et des caisses populaires, et des autres qui l'avaient précédés, il y a des cas où il nous faudra examiner soigneusement les infimes détails exposés si peu clairement par le ministre des Finances (M. Benson).

Dans la considération d'un régime fiscal efficace, nous devons nous poser deux ou trois questions. Voici celles que je me poserais actuellement. Quels sont nos objectifs sur le plan social? Comment procéder, dans le domaine fiscal, dans le cas des gens qui ne recevront un revenu

qu'assez tard dans la vie? Le dernier orateur a justement parlé de ceux qui fréquentent l'université. Je songe en particulier aux médecins. J'en connais qui avaient 27 ans et d'autres 30 ans révolus en terminant leurs études. J'admets que les avantages économiques peuvent être assez rapides et assez considérables dans une telle situation, mais nous ne devrions pas oublier pour autant les sacrifices qu'elle a exigés pendant de longues années.

Avant même les médecins et ceux qui font partie de cette catégorie—que j'appellerai, si je puis me le permettre, la catégorie de la longue formation—je placerais ceux qui, dans la société contemporaine, ne sont plus en mesure de gagner un salaire, de combattre l'inflation qui nous a tous atteints; je parle en particulier des personnes âgées qui arrivent au crépuscule de leur vie ayant payé de toute leur personne au service du Canada et qui s'aperçoivent des nouveaux défis qui se posent à eux et qu'ils sont totalement ou partiellement incapables de relever. Un régime fiscal équitable doit tenir compte des personnes âgées qui ont droit à des égards spéciaux. Il y a lieu également de prendre en considération les infirmes physiques ou mentaux.

Je souhaiterais qu'en établissant les exemptions qui se situent au tout début de notre régime fiscal, on accorde plus d'attention au seuil de pauvreté que ne le font, à ce jour, les spécialistes des questions sociales. Je dis cela parce qu'une fois qu'on maintient pendant toute une décennie, et surtout depuis l'inflation qui a suivi la dernière guerre mondiale, les exemptions à un certain niveau, on se rend compte que la situation peut parfois se gêner. Nous savons également que les épargnants sont moins en mesure que quiconque de faire face à cette situation. Je souhaiterais voir une loi fiscale conçue de façon à ce que l'exemption se situe au seuil de pauvreté au lieu d'être arbitrairement fixée. Autrement dit, je souhaiterais une mesure plus souple que celle-ci. J'aurai plus à dire sur ce sujet, monsieur l'Orateur, lorsque nous aborderons la question des exemptions prévues dans le projet de loi.

• (5.50 p.m.)

Il y a, dans la population active, des travailleurs qui, telles les femmes, assument des responsabilités spéciales. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a, je l'admets, bien étudié ce point et ce ne sont pas les champions de la cause qui font défaut. Il faut toutefois se demander si la formule proposée par la mesure législative est adéquate ou s'il ne faudrait pas en proposer une autre qui soit plus généreuse et plus complète. C'est peut-être une question de détail, mais c'est un détail important, car le nombre de femmes qui participent à la vie économique du pays ira croissant.

Lorsqu'il s'agit d'élaborer des lois, les objectifs économiques de l'impôt sont importants. A titre d'exemple, en Nouvelle-Écosse, on poursuit des recherches pétrolières d'envergure. On sait que le pétrole est là et il a jailli de sources souterraines mais, jusqu'ici, il n'y a eu aucune annonce publique quant à l'importance et à la mise en valeur de ces ressources. C'est une chose que de découvrir du pétrole et d'encourager les sociétés qui se livrent aux recherches, c'en est une autre d'amener ce pétrole à terre et de l'utiliser commercialement.